



# PAS À PAS

LETTRE D'INFORMATION ASSOCIATION D'AIDE AUX MIGRANTS - CHERBOURG EN COTENTIN

**N° 14 - Septembre-Octobre 2023**

## ÉDITO

### Loi Immigration : Fermeté et petits calculs électoraux

Quelques jours après le meurtre de Dominique Bernard, dans un climat d'émotion et de désarroi de l'opinion publique, Gérald Darmanin durcit ses positions et passe à la vitesse supérieure pour faire adopter son projet de loi Immigration, désormais présenté comme une réponse au terrorisme. Son examen débutera le 6 novembre au Sénat, et serait présenté à l'Assemblée Nationale dès décembre 2023.

Quand l'extrême droite parle « d'impuissance d'Etat », le ministre espère trouver une majorité favorisant l'adoption de son texte, très litigieux il y a quelque temps, en y apportant de nouvelles dispositions permettant le retrait d'un titre de séjour à des personnes jusqu'ici « inexpulsables ». C'était le cas de Mohamed Mogouchkov, arrivé en France avant l'âge de 13 ans.

Ainsi, le Ministre de l'Intérieur et le porte-parole du gouvernement ont-ils affirmé sur les ondes que le futur texte de loi permettrait d'expulser quiconque aurait « *des comportements non conformes à nos valeurs* » et présenterait « *une menace grave à l'ordre public* ». Et ces responsables de citer des motifs en exemple, tels que « *le non respect des principes de la République* » ou de « *l'égalité entre les hommes et les femmes* ».

Or, il y a là un sérieux risque d'inconstitutionnalité, estiment des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. « *Que serait concrètement une atteinte grave à la devise de la République, qui veut tout dire et rien dire, ou même à l'égalité entre les hommes et les femmes, sachant que c'est une valeur rarement respectée au sein des couples de toutes nationalités ?* » demande Isabelle ZRIBI, avocate. « *C'est jouer le populisme contre la Constitution, et c'est précisément ce qui sape l'État de droit en Europe aujourd'hui* », ajoute Patrice SPINOSI.

Et en effet déjà, depuis l'été dernier, les gouvernements européens avaient répondu globalement par un durcissement des discours et des décisions à l'afflux record de demandeurs d'asile (+28 % au premier semestre 2023, et une hausse de 60 % des mineurs non accompagnés selon l'UNICEF).

Décourager les migrants à traverser la Méditerranée (990 personnes y ont trouvé la mort cet été, dont beaucoup d'enfants) est un point majeur du Pacte Migration et Asile débattu par les 27 pays membres du Conseil Européen à Grenade le 6 octobre dernier. Il vise aussi à répartir les réfugiés entre les états membres.

Or, en septembre, Berlin a décidé de ne plus recevoir de migrants arrivés d'Italie. Les contrôles à la frontière franco-italienne ont été renforcés.

La perspective des élections européennes de juin 2024, ainsi que les raccourcis rapides migrant = islamiste terroriste risquent d'aggraver la situation.

Et devant la crainte d'une poussée de l'Extrême Droite au Parlement européen, c'est presque l'ensemble de la classe politique dont on peut craindre qu'elle fasse désormais preuve de fermeté vis à vis des migrants.

Martine COTE-COLISSON

### À VOS AGENDAS !

#### Fête de la solidarité :

Samedi 16 décembre à partir de 19h  
Salle de l'Europe à Tourlaville

#### Journée Internationale des Migrants :

Lundi 18 décembre 2023

#### Prochaine réunion bimestrielle :

20 novembre à 17h45 - 11, rue Paul TALLUAU

#### Après-midi jeux à l'Escale :

Mercredi 8 novembre à 14h - 11, rue Paul TALLUAU

## JURIDIQUE - Bruno CHAMPION

Les 8 bénévoles de la commission administrative et juridique se réunissent chaque vendredi pour échanger sur les situations des personnes reçues dans la semaine.

C'est l'occasion de réfléchir aux démarches entreprises et à entreprendre pour obtenir les documents nécessaires à un séjour régulier en France tels que les différents types de titre de séjour (vie privée vie familiale, travail, études).

Nous portons une attention particulière à la situation des Mineurs Non Accompagnés.

Nous accompagnons les demandeurs d'asile dans l'élaboration du dossier qu'ils devront exposer à l'OFPRA, notamment dans le récit des faits et des événements qui les ont motivés à demander la protection de la France pour obtenir un statut de réfugié. Nous continuons à les suivre, s'ils le souhaitent, lorsqu'ils sont déboutés du droit d'asile après rejet de leur dossier. On les aide, si on le peut, à faire une demande d'admission exceptionnelle au séjour.

Bien sûr, toutes ces démarches se font dans le strict respect de la loi, et l'un des freins majeurs à leur aboutissement réside dans la lenteur administrative de la préfecture, qui délivre aux demandeurs un grand nombre de documents provisoires (récépissés) très souvent sans autorisation de travail, ce qui aggrave la précarité de leur situation.

Ajoutons que la dématérialisation des services ne facilite pas la vie des migrants, aux prises avec les arcanes d'une administration d'autant plus omnipotente qu'elle est invisible !

Nous les aidons à se sortir du maquis des procédures. Il y a du pain sur la planche !

## L'ESCALE - Brigitte LE COUTOUR

L'Escale : un mot, un nom qui vous est devenu familier, un lieu que vous avez peut-être fréquenté.

Une salle, avec quelques tables, des chaises, un canapé, quelques fauteuils, des prises électriques et derrière un paravent, un espace de recueillement.

Sur une table, une bouilloire, un micro-ondes, des sachets de thé, du sucre, du lait, des baguettes de pain, parfois des pâtisseries et des viennoiseries.

L'Escale est un lieu d'accueil pour s'abriter, se poser, se détendre, se restaurer, recharger son portable, unique lien avec sa famille, son pays, sa culture, trouver une paire de chaussures ou un manteau chaud pour les mois d'hiver. Les conversations y vont bon train, surtout en pachou, mais aussi un peu en anglais, et parfois en français.

Et si on pouvait y entendre d'autres langues !

Car c'était cela notre projet initial : accueillir chacune, chacun de manière inconditionnelle, quels que soient son pays d'origine, son projet de vie, sa situation familiale et ainsi favoriser les rencontres et les échanges, permettre l'interculturalité.

Et ce projet nous tient toujours à cœur. Pour le mettre en œuvre, l'Escale continuera d'offrir un temps de pause et de repos, mais proposera aussi un temps de partage, de « vivre ensemble » un après-midi par mois dans un atelier thématique, autour d'une activité.

Le premier atelier se tiendra le mercredi 8 novembre à partir de 14h. Ce sera un atelier jeux de société.

Que tous se sentent bienvenus pour vivre quelques heures de convivialité... en jouant !

*« Il existe une loi  
Plus forte que toute autre  
C'est la loi de la main tendue  
Et de l'âme ouverte »*

Marina TSVETAeva (Poétesse russe)

## ABÉCÉDAIRE Qu'est-ce que l'ADA ?

Mise en place en 2015, l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile) fait partie des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) qui sont un ensemble de prestations allouées aux personnes majeures ayant sollicité l'asile en France.

Elle est gérée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et versée sur une carte de paiement.

L'ADA devrait normalement permettre aux demandeurs d'asile de subvenir à leurs besoins en matière d'habillement, de nourriture et de logement, ce qui est loin d'être le cas. En effet, calculée en fonction du nombre de personnes, son montant varie de 6,80€ par jour à 14,20€ pour une personne, selon qu'elle est hébergée ou non en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).

Depuis 2019, la carte de paiement ne permet plus aucun retrait d'argent liquide ou de paiement en ligne. Or, au quotidien, chacun a besoin d'argent liquide pour les achats de première nécessité. Cette nouvelle donne rend encore plus difficile la vie des exilés. Malgré une levée de boucliers des différentes associations d'aide aux migrants, il n'est aujourd'hui toujours pas question de remettre en cause ce fonctionnement.